



Venez nous rejoindre
en devenant membre sympathisant
de notre association.

En adhérent, vous pourrez :

- recevoir notre bulletin « à Fleurs de passions »
- visiter gratuitement les jardins de l'association uniquement lors de nos deux week-end « jardins passions »
- retrouver tous les membres de l'association lors de visites de jardins (1^{er} dimanche de juillet)

NOM – Prénom

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Règlement de 5 € par personne (et non 5€ par couple) – la carte de sympathisant est nominative.
à joindre, par chèque et libellé à « Jardins Passions du Nord-Pas-de-Calais »

----- Pour information -----

Extrait de la charte des jardins de l'association JARDINS PASSIONS du Nord /Pas-de-Calais

Les jardins de l'association ont pour obligation :

- préserver la ressource en eau : limiter les apports en eau et privilégier l'eau de pluie.
- s'adapter aux contraintes naturelles du jardin : choisir des plantes adaptées au sol, climat, exposition.
- respecter la faune et l'équilibre naturel du jardin : éviter les engrais chimiques, privilégier les amendements organiques.
- privilégier les remèdes naturels préventifs aux remèdes curatifs.
- favoriser la venue des prédateurs naturels de certains insectes ravageurs en ayant des pratiques de culture appropriées : association de plantes, tailles douces...
- éviter tout produit « agro toxique » et utiliser des produits agréés en agriculture biologique.
- valoriser la matière organique produite par le jardin en l'utilisant au mieux sur place : tontes de gazons utilisées en paillage, compostage, feuilles mortes laissées en place ou en paillage dans les massifs.